

SICAV SECURITY
SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE 30 septembre 2004
AVIS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
AU 30-09-2004

En notre qualité de commissaire aux comptes de SICAV SECURITY et en exécution de la mission prévue par l'article 8 du code des organismes de placement collectif tel que promulgué par la loi n° 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels arrêtés au 30 septembre 2004 et aux vérifications spécifiques en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession et la réglementation en vigueur.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas eu connaissance d'éléments pouvant affecter, de façon significative la conformité des opérations à la réglementation en vigueur et la fiabilité des états financiers trimestriels au 30-09-04, tels qu'annexés au présent avis.

AMC Ernst & Young
Noureddine HAJJI

Tunis, le 28 octobre 2004

BILAN ARRETE AU 30-09-04
(exprimé en dinar Tunisien)

		<u>30/09/2004</u>	<u>30/09/2003</u>	<u>31/12/2003</u>
<u>ACTIF</u>				
AC1-	Portefeuille-titres	770 893	830 276	810 975
	Actions, valeurs assimilées et droits attachés	3.1 194 338	118 254	147 209
	Obligations et valeurs assimilées	3.2 576 555	712 022	663 767
AC2-	Placements monétaires et disponibilités	448 527	581 965	632 137
	a- Placements monétaires	3.4 445 392	574 265	628 265
	b- Disponibilités	3 135	7 700	3 872
	TOTAL ACTIF	1 219 420	1 412 241	1 443 112
<u>PASSIF</u>				
PA1-	Opérateurs créditeurs	1 183	1 371	1 448
PA2-	Autres créditeurs divers	236	267	257
	TOTAL PASSIF	1 419	1 638	1 705
<u>ACTIF NET</u>				
CP1-	Capital	3.6 1 180 466	1 366 820	1 385 190
CP2-	Sommes distribuables	37 535	43 783	56 218
	a - Sommes distribuables des exercices antérieurs	70	142	143
	b - Sommes distribuables de l'exercice	37 465	43 641	56 074
	ACTIF NET	1 218 001	1 410 603	1 441 407
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	1 219 420	1 412 241	1 443 112

ETAT DE RESULTAT
Période du 01-07-04 au 30-09-04
(exprimé en dinar Tunisien)

		Période	Période	Période	Période	Période
		du 01-07-04	du 01-01-04	du 01-07-03	du 01-01-03	du 01-01-03
		au 30-09-04	au 30-09-04	au 30-09-03	au 30-09-03	au 31-12-03
PR1-	Revenus du portefeuille-titres	3.3 7 930	35 831	10 114	36 658	46 258
	Dividendes	0	10 946	0	6 429	6 429
	Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 930	24 885	10 114	30 229	39 830
PR2-	Revenus des placements monétaires	3.5 4 704	15 844	6 499	23 074	29 767
	TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	12 634	51 675	16 613	59 732	76 025
CH1-	Charges de gestion des placements	3.7 3 615	11 377	4 142	13 081	17 307
	REVENU NET DES PLACEMENTS	9 019	40 298	12 471	46 650	58 718
CH2-	Autres charges	3.8 311	981	351	1 109	1 452
	RESULTAT D'EXPLOITATION	8 708	39 317	12 120	45 542	57 266
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation	-725	-1 852	169	-1 900	-1 191
	SOMMES DISTRIBUTABLES DE LA PERIODE	7 983	37 465	12 289	43 641	56 074
PR4-	Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	725	1 852	-169	1 900	1 191
	Variation des plus (ou moins) values potentielles sur	2 814	14 475	4 607	6 544	6 968
	Plus (ou moins) values réalisées sur cession de	-2 400	-205	-278	82	82
	Frais de négociation	-131	-471	-37	-464	-570
	RESULTAT NET DE LA PERIODE	8 991	53 116	16 413	51 703	63 746

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01-07-04 au 30-09-04
(exprimé en dinar Tunisien)

	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Période du 01-07-03 au 30-09-03	Période du 01-01-03 au 30-09-03	Exercice clos le 31-12-03
AN1- VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT					
<u>DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>	8 991	53 116	16 413	51 703	63 746
Résultat d'exploitation	8 708	39 317	12 120	45 542	57 266
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	2 814	14 475	4 607	6 544	6 968
Frais de négociation	-2 400	-205	-278	82	82
	-131	-471	-37	-464	-570
AN2- DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	0	-49 236	0	-55 101	-55 101
AN3- TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	-29 716	-227 286	3 498	-392 862	-374 101
a / Souscriptions	23 036	54 809	116 310	122 090	235 533
Capital	22 201	52 577	112 565	118 054	226 777
Régularisation des sommes non distribuables	222	374	509	514	1 055
Régularisation des sommes distribuables	613	1 858	3 237	3 522	7 701
b / Rachats	-52 752	-282 095	-112 813	-514 953	-609 634
Capital	-50 921	-269 799	-109 272	-494 669	-585 413
Régularisation des sommes non distribuables	-492	-1 675	-474	489	20
Régularisation des sommes distribuables	-1 339	-10 621	-3 068	-20 773	-24 241
VARIATION DE L'ACTIF NET	-20 725	-223 406	19 910	-396 261	-365 457
AN4- ACTIF NET					
en début de période	1 238 726	1 441 407	1 390 693	1 806 864	1 806 864
en fin de période	1 218 001	1 218 001	1 410 603	1 410 603	1 441 407
AN5- NOMBRE D'ACTIONS					
en début de période	114 919	133 021	130 967	167 650	167 650
en fin de période	112 161	112 161	131 285	131 285	133 021
VALEUR LIQUIDATIVE	10,859	10,859	10,745	10,745	10,836
AN6- TAUX DE RENDEMENT	2,94%	5,49%	4,69%	4,80%	4,43%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
TRIMESTRIELS ARRETES AU 30-09-04

1- Référentiel d'élaboration des états financiers

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30.09.04 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- Principes comptables appliqués

Les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements

Les placements en actions et valeurs assimilées sont constitués de titres admis à la cote et de titres SICAV et sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres, correspond au cours en bourse à la date du 30.09.04 pour les titres admis à la cote et à la valeur liquidative pour les titres SICAV.

Les placements en obligations et valeurs similaires admis à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché à la date du 30.09.04 ou à la date antérieure la plus récente. Les placements similaires n'ayant pas fait l'objet de cotation sont évalués à leur coût d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

Les placements monétaires sont constitués de billets de trésorerie et sont évalués à leur prix d'acquisition majoré des intérêts courus à la date d'arrêté.

2.3- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3 - Notes explicatives du bilan et de l'état de résultat**3.1- Note sur les actions et valeurs assimilées :**

Les actions et valeurs assimilées totalisent au 30-09-04 un montant de 194 338 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/04	% de l'actif net
Premier marché	5 700	152 486	161 287	13,24%
BT	800	43 207	48 841	4,01%
BIAT	2 000	39 155	36 992	3,04%
BTEI-ADP	1 300	23 940	27 560	2,26%
CARTE-CI	1 000	10 000	12 600	1,03%
SFBT	600	26 014	24 674	2,03%
UIB	900	10 170	10 620	0,87%
Second marché	1 090	24 918	33 051	2,71%
MONOPRIX	1 090	24 918	33 051	2,71%
Total		177 404	194 338	15,95%

3.2- Note sur les obligations et valeurs assimilées

Les obligations et valeurs assimilées totalisent au 30-09-04 un montant de 576 555 dinars et se détaillent comme suit :

Désignation du titre	Nomb	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/04	% de l'actif net
AIL 005AP7	600	24 000	24 976	2,05%
AIL 997AP7	1 200	72 000	75 546	6,20%
ATL 02-254AP74	500	40 000	41 096	3,37%
BIAT025APTMM1	500	50 000	51 766	4,25%
BTKD025AP74	1 000	80 000	84 100	6,90%
CIL 2037AP75	500	50 000	51 296	4,21%
CIL 2027AP75	500	50 000	50 106	4,11%
GL 2997AP725	1 700	102 000	105 500	8,66%
TF 025AP76	1 000	60 000	61 230	5,03%
TL 01-25AP74	500	30 000	30 939	2,54%
TOTAL	8000	558 000	576 555	47,34%

3.3- Note sur les revenus du portefeuille-titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent 7 930 dinars pour la période du 01/07/04 au 30/09/04 et représentent le montant des dividendes perçus et les intérêts courus et échus au titre de la période du troisième trimestre 2004 sur les obligations de société.

Désignation	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Période du 01-07-03 au 30-09-03	Période du 01-01-03 au 30-09-03	Exercice clos le 31-12-03
Revenu des actions (dividendes)	0	10 946	0	6 429	6 429
Revenu des obligations et valeurs assimilées	7 930	24 885	10 114	30 229	39 829
Total	7 930	35 831	10 114	36 658	46 258

3.4- Note sur les placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30/09/04 à 445 392 dinars et correspond à des placements en bons de trésors cessibles. Le détail de ce poste se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur actuelle	% Actif net
BTC 020805	75	71 923	71 947	5,91%
BTC 05040551	385	365 775	373 445	30,66%
Total	460	437 698	445 392	36,57%

3.5- Note sur les revenus des placements monétaires

Les revenus des placements monétaires s'élèvent à 4 704 dinars pour la période du 01/07/04 au 30/09/04 et représentent le montant des intérêts courus et échus au titre de la période du troisième trimestre 2004 sur les bons de trésors cessibles et les autres placements monétaires.

Le détail de ces revenus se présente comme suit :

Désignation	Période du 01-07-04 au 30-09-04	Période du 01-01-04 au 30-09-04	Période du 01-07-03 au 30-09-03	Période du 01-01-03 au 30-09-03	Exercice clos le 31-12-03
Intérêts des bons de trésor	4 668	15 759	6 482	23 020	29 658
Intérêts des autres placements monétaires	36	85	17	54	109
Total	4 704	15 844	6 499	23 074	29 767

3.6- Note sur le capital

La variation de l'Actif Net de la période s'élève à -20 725 dinars et se détaille comme suit:

Variation de la part Capital	- 28 707
Variation de la part Revenu	7 982
Variation de l'Actif Net	-20 725

Les mouvements sur le capital au cours de la période du troisième trimestre 2004 se détaillent ainsi :

Capital au 01/07/2004

Montant:	1 196 687
Nombre de titres :	114 919
Nombre d'actionnaires :	112

Souscriptions réalisées

Montant:	22 201
Nombre de titres émis :	2 132
Nombre d'actionnaires nouveaux :	5

Rachats effectués

Montant:	-50 920
Nombre de titres rachetés :	4 890
Nombre d'actionnaires sortant :	3

Capital au 30/09/2004

Montant:	1 167 968 *
Nombre de titres :	112 161
Nombre d'actionnaires :	114

(*) Il s'agit de la valeur du capital évalué sur la base de la part capital de début de l'exercice. La valeur du capital enfin de période est déterminée en ajoutant les sommes non distribuables de l'exercice.

Ainsi la valeur du capital en fin de période peut être ainsi déterminée :

Capital sur la base part de capital de début d'exercice	1 167 968
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur cession de titres	14 475
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	-205
Frais de négociation	-471
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	-1 301
Capital au 30-09-04	1 180 466

3.7- Note sur les charges de gestion des placements

Ce poste enregistre la rémunération du gestionnaire et du dépositaire calculée conformément aux dispositions des conventions de dépôt et de gestion conclues par SICAV SECURITY.

3.8- Note sur les autres charges

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net.